

Localisation

Département : Marne

Commune: Villers-aux-Noeuds

Autres communes:

R500

Appellation : Eglise Saint-Théodulfe

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Théodulfe

Protection: classement

Arrêté: classement le 04/09/1920

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 4 septembre 1920

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.